

CONFÉRENCE DE PRESSE

28 JUIN 2022



INTRODUCTION

Gilles LAFON,
Président de Prism'emploi



INTRODUCTION

- Un premier semestre marqué par une succession de crises : flambée des prix de l'énergie, reprise de l'inflation, tension sur les approvisionnements de matières premières et de composants venus de Chine, affaiblissement de la reprise, guerre en Ukraine.
- Le niveau du travail temporaire reflète la conjoncture : le redressement que nous observons au 3^{ème} trimestre 2021 accuse un ralentissement depuis le début de l'année.
- Des secteurs utilisateurs connaissent des difficultés profondes, comme l'automobile.
- Dans ce contexte, l'accord APLD signé en avril et étendu fin mai permettra de soutenir l'emploi et le revenu de tous les salariés intérimaires concernés par ces difficultés.
- Des incertitudes persistent pour les mois prochains : quelles politiques de soutien aux entreprises, quelles réformes du marché du travail et du service public de l'emploi ?
- Notre conviction : le travail temporaire est clé pour viser le plein emploi. Nos entreprises ont prouvé qu'elles savaient accompagner les reconversions et les trajectoires des personnes éloignées de l'emploi. **Plus que jamais, nous incarnons la flexibilité responsable.**



BILAN ÉCONOMIQUE

Isabelle EYNAUD-CHEVALIER,
Déléguée générale de
Prism'emploi



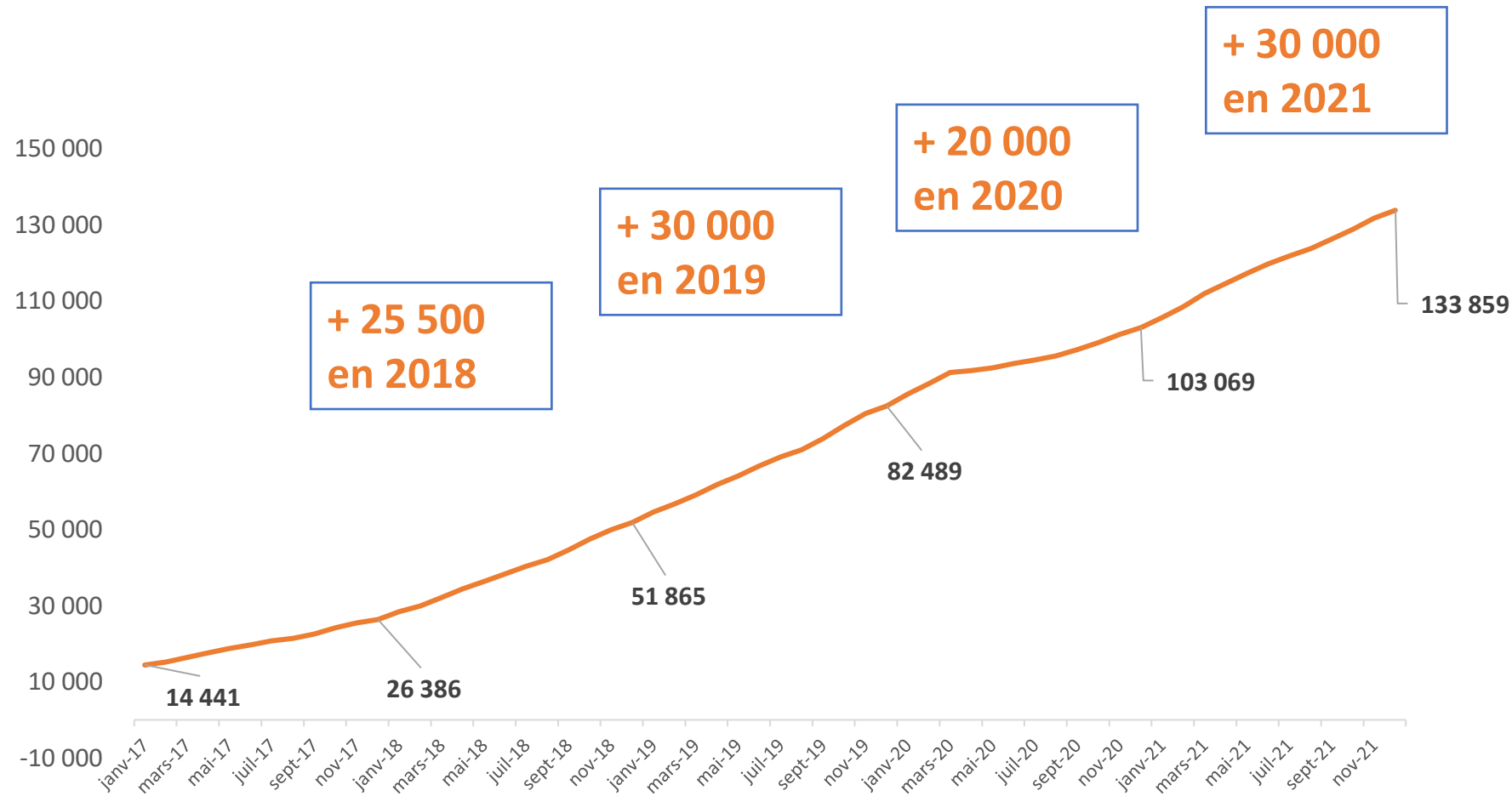
BAROMÈTRE ET ÉTUDES ÉCONOMIQUES

- L'outil statistique de Prism'emploi a évolué en 2021 avec, comme source statistique, des données issues des DSN de l'ensemble de nos adhérents.
- Le périmètre de notre baromètre est parfaitement exhaustif et distingue les CTT et les CDII, disponibles par région et qualifications.
- Prism'emploi publie désormais un baromètre mensuel pour les DROM.
- L'étude annuelle sur le recrutement démontre que nous en sommes des acteurs majeurs.
- Une étude sur la ventilation sectorielle des CDII enrichit l'approche territoriale.



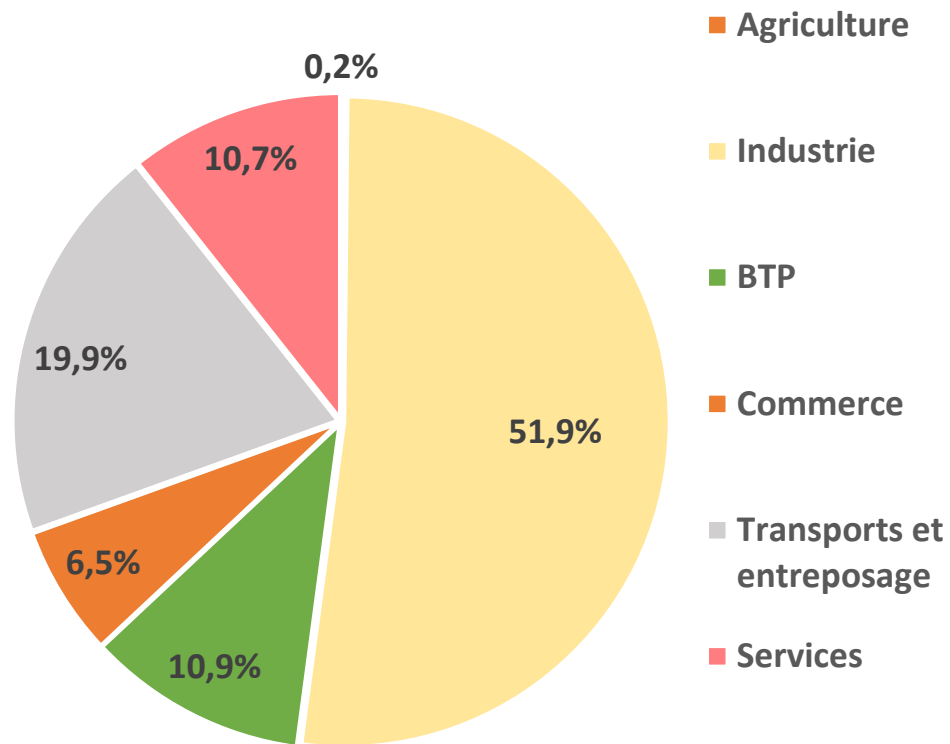
LES CDII EN 2021: 6,6% DES EFFECTIFS – 48 075 ETP

Nombre de CDII signés depuis 2017



MÉTIERS ET SECTEURS DES SALARIÉS EN CDII EN 2021

Répartition des CDI Intérimaires par secteur utilisateur en 2021 (en %)

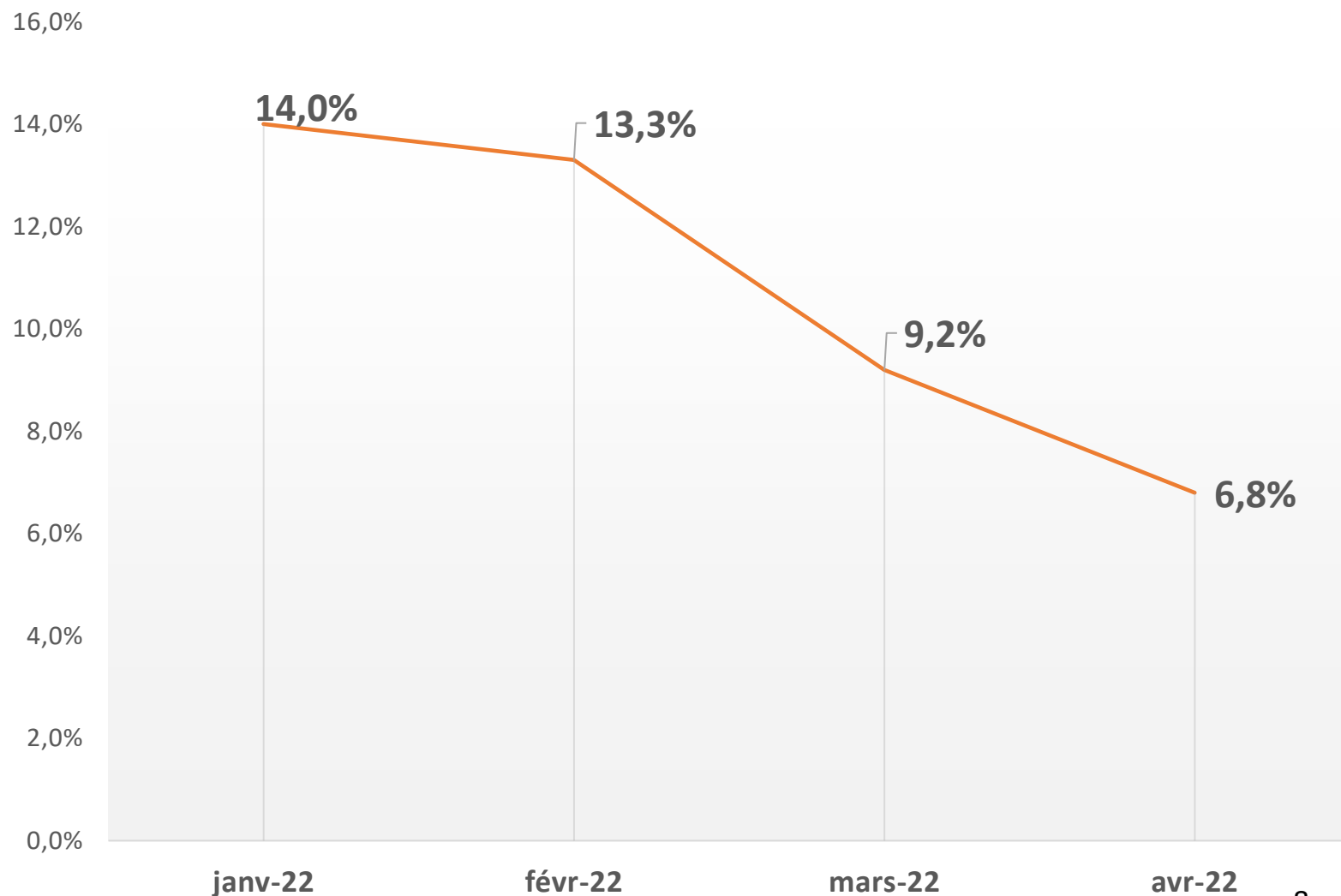


Les 10 premiers métiers des CDI Intérimaires en 2021 (en % des effectifs en CDII)

Ouvriers non qualifiés divers de type industriel	23,1%
Manutentionnaires non qualifiés	9,5%
Ouvriers qualifiés de la manutention, conducteurs de chariots élévateurs, caristes	7,2%
Employés du secteur postal	4,2%
Ouvriers du tri, de l'emballage, de l'expédition, non qualifiés	4,1%
Opérateurs qualifiés sur machines	3,5%
Ouvriers non qualifiés de l'industrie agro-alimentaire	3,2%
Pilotes d'installation des industries de transformation	2,2%
Ouvriers non qualifiés du gros oeuvre du bâtiment	2,2%
Conducteurs routiers	2,1%

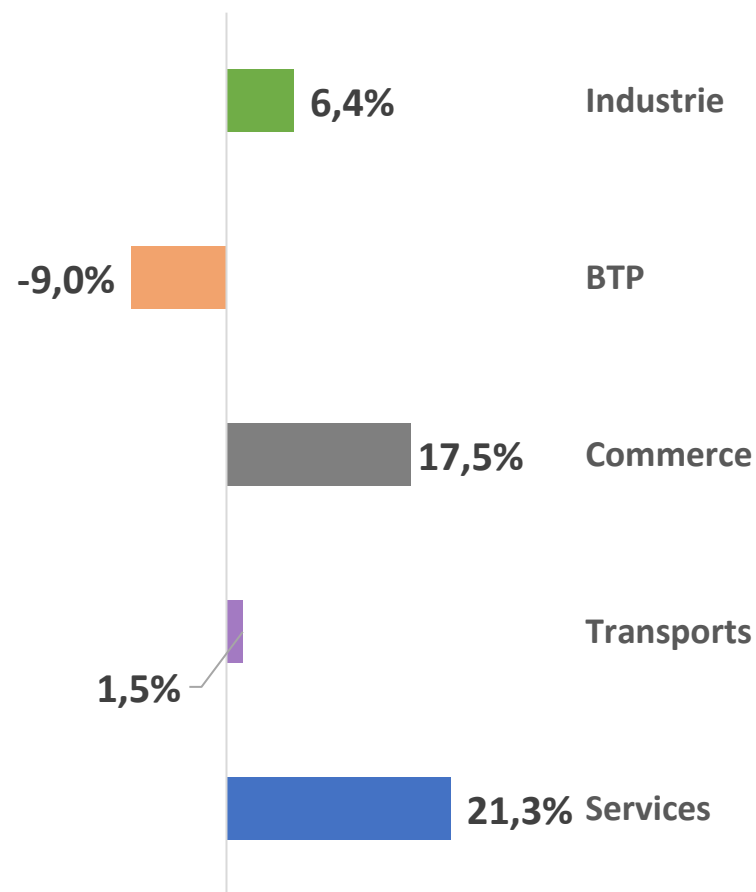
ÉVOLUTION DE JANVIER A AVRIL 2022/2021

- Une moyenne de 757 830 ETP au cours de la période, soit 3,3% au dessus de la même période en **2019**
- Une moyenne sur les 4 premiers mois de l'année, en hausse de 10,7% en 2022 par rapport à 2021, correspondant à la création de 73 250 ETP sur la période
- Mais un net essoufflement de la croissance depuis le mois de mars

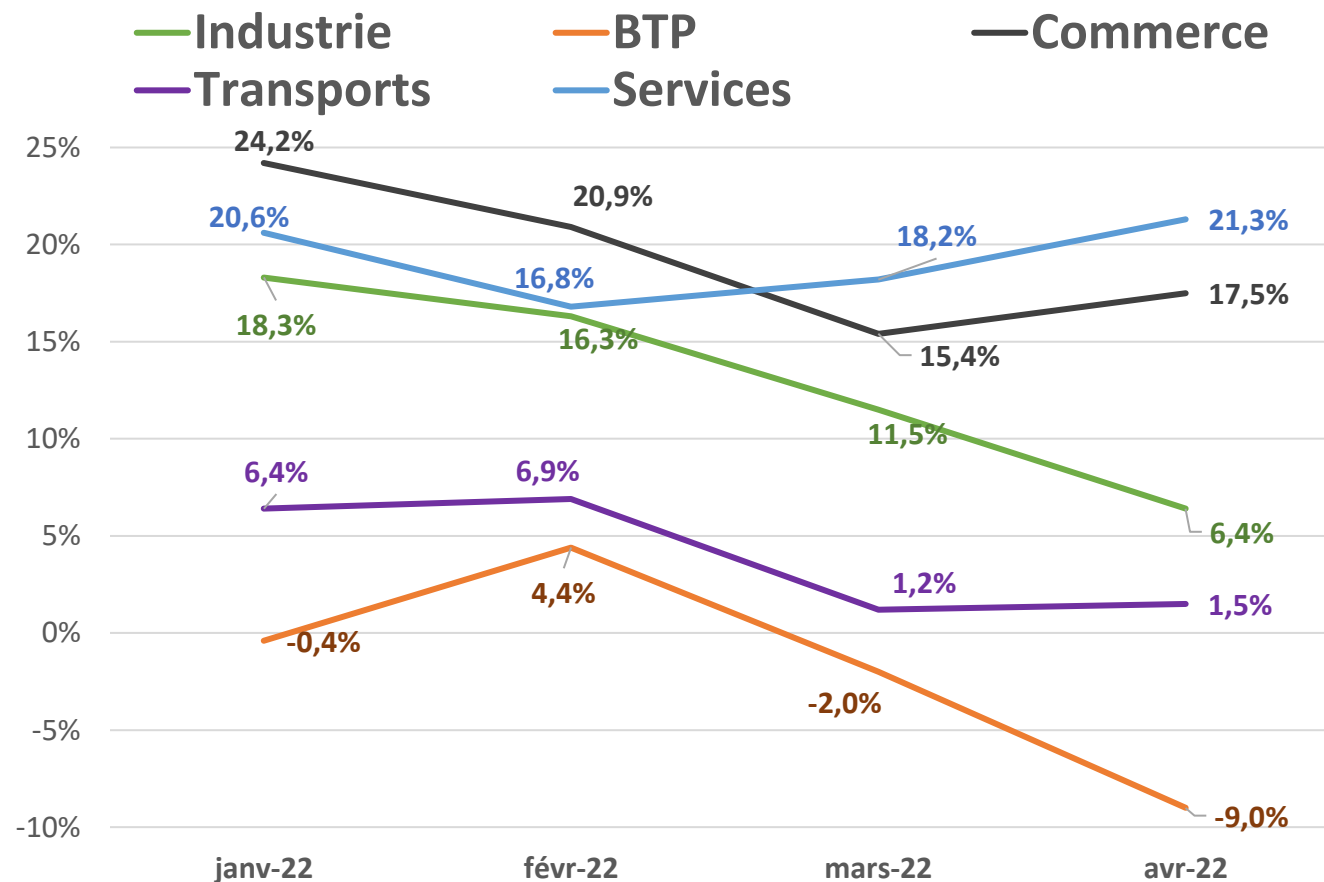


TENDANCES ET ÉVOLUTIONS PAR SECTEUR

Tendances des effectifs intérimaires par secteur en avril 2022

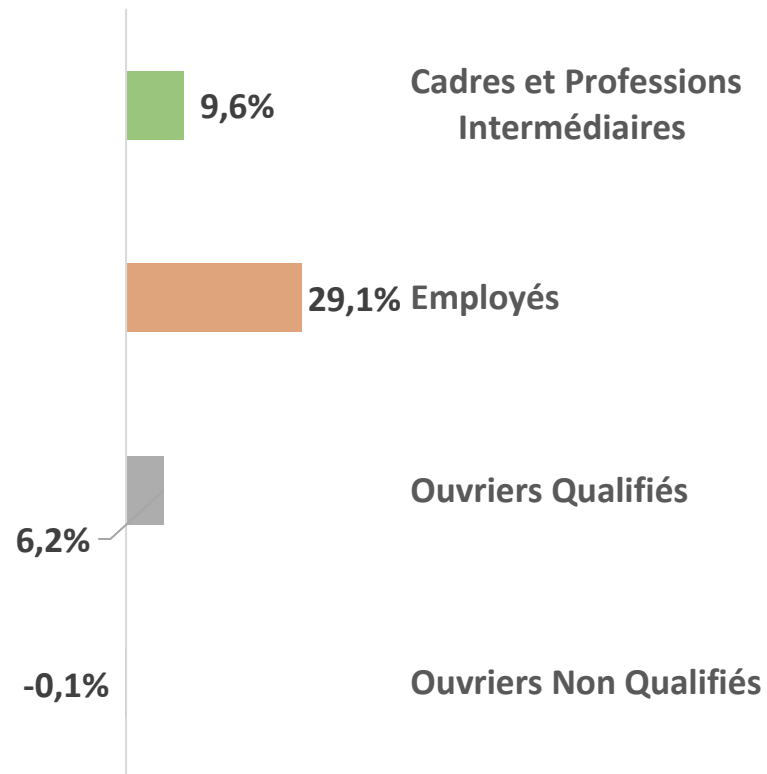


Evolution mensuelle de l'emploi intérimaire par secteur de janvier à avril 2022

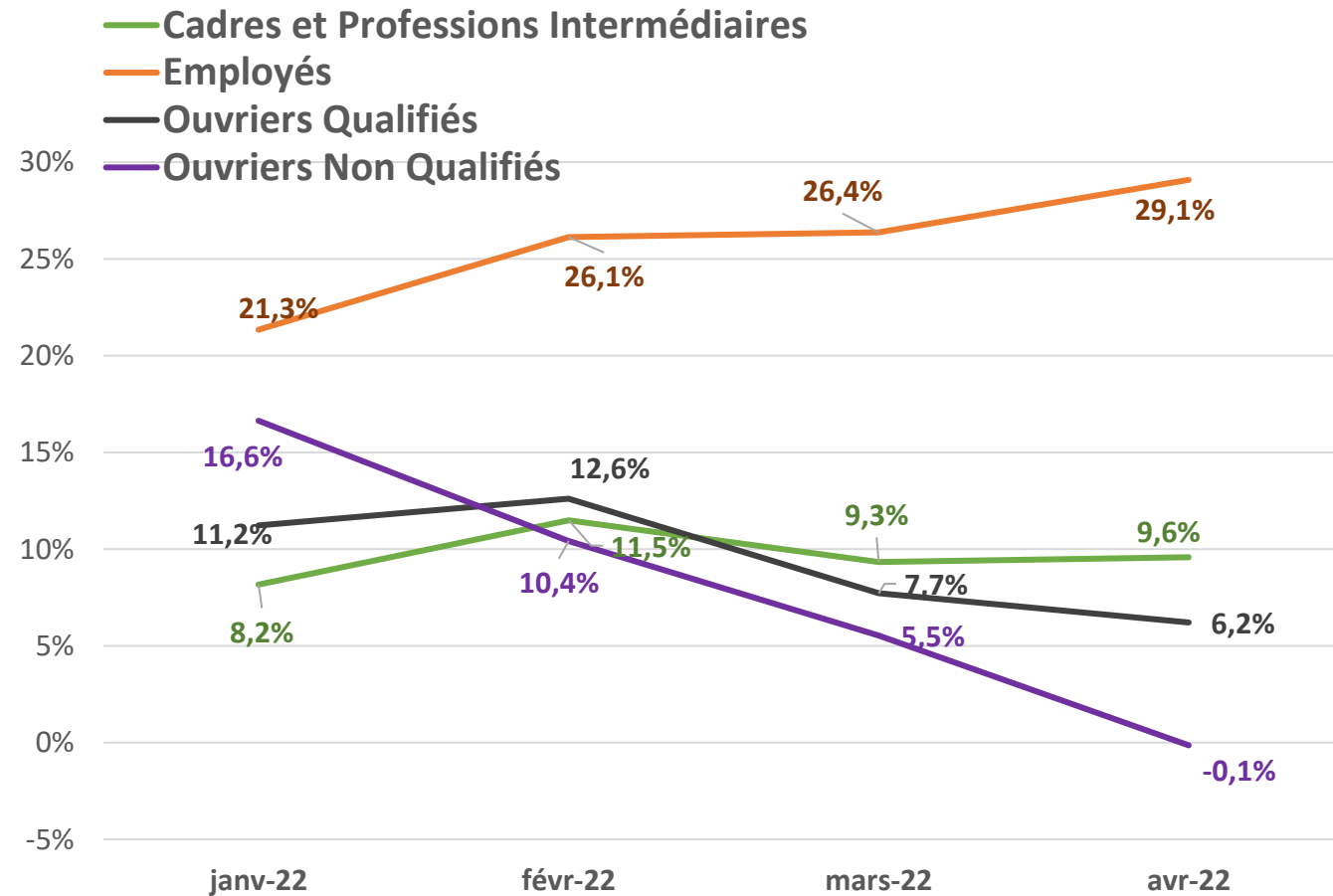


TENDANCES ET ÉVOLUTIONS PAR QUALIFICATION

Tendances des effectifs intérimaires par qualifications en avril 2022



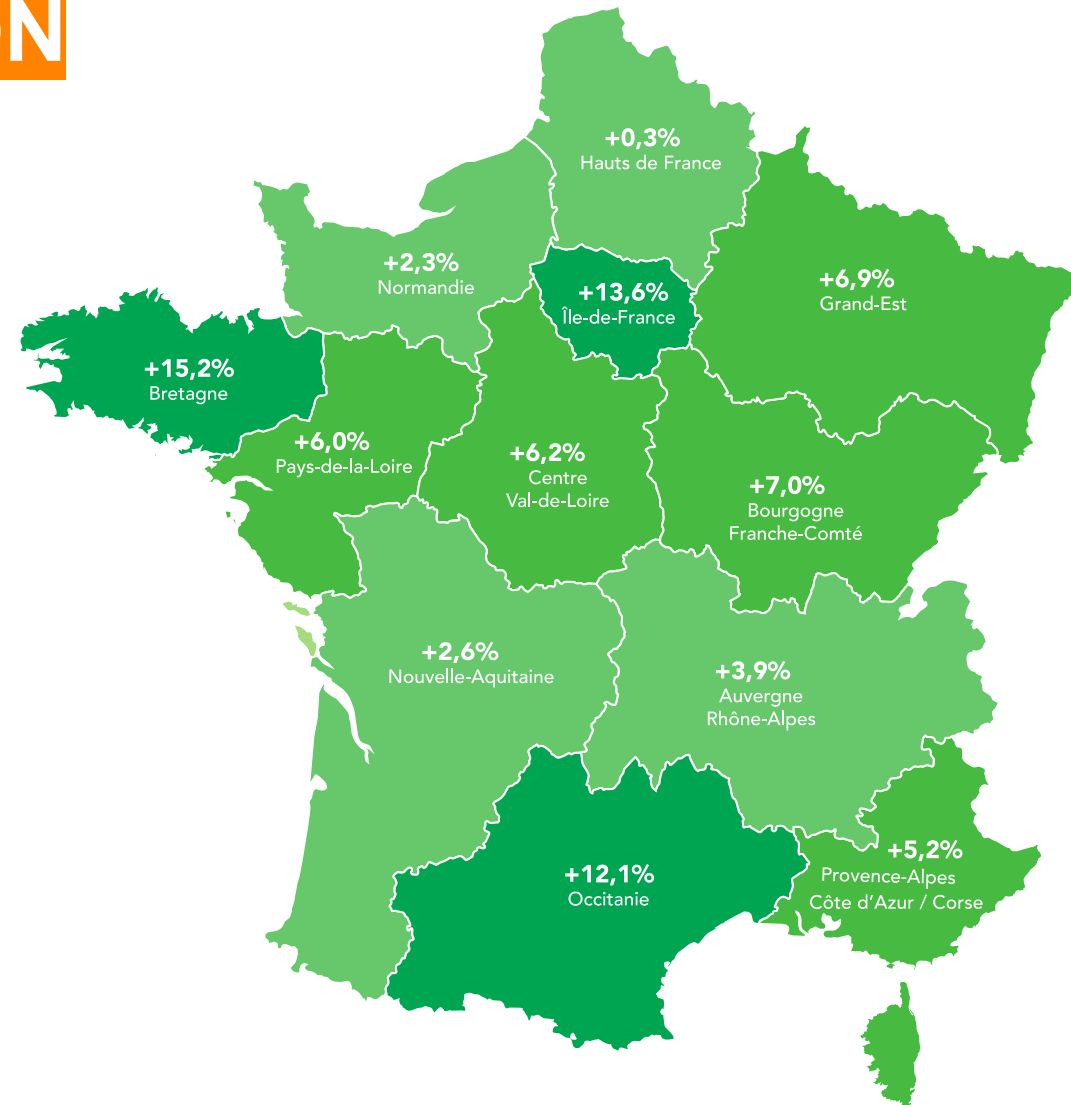
Evolution mensuelle de l'emploi intérimaire par qualifications de janvier à avril 2022



TENDANCES PAR RÉGION

Avril 2022

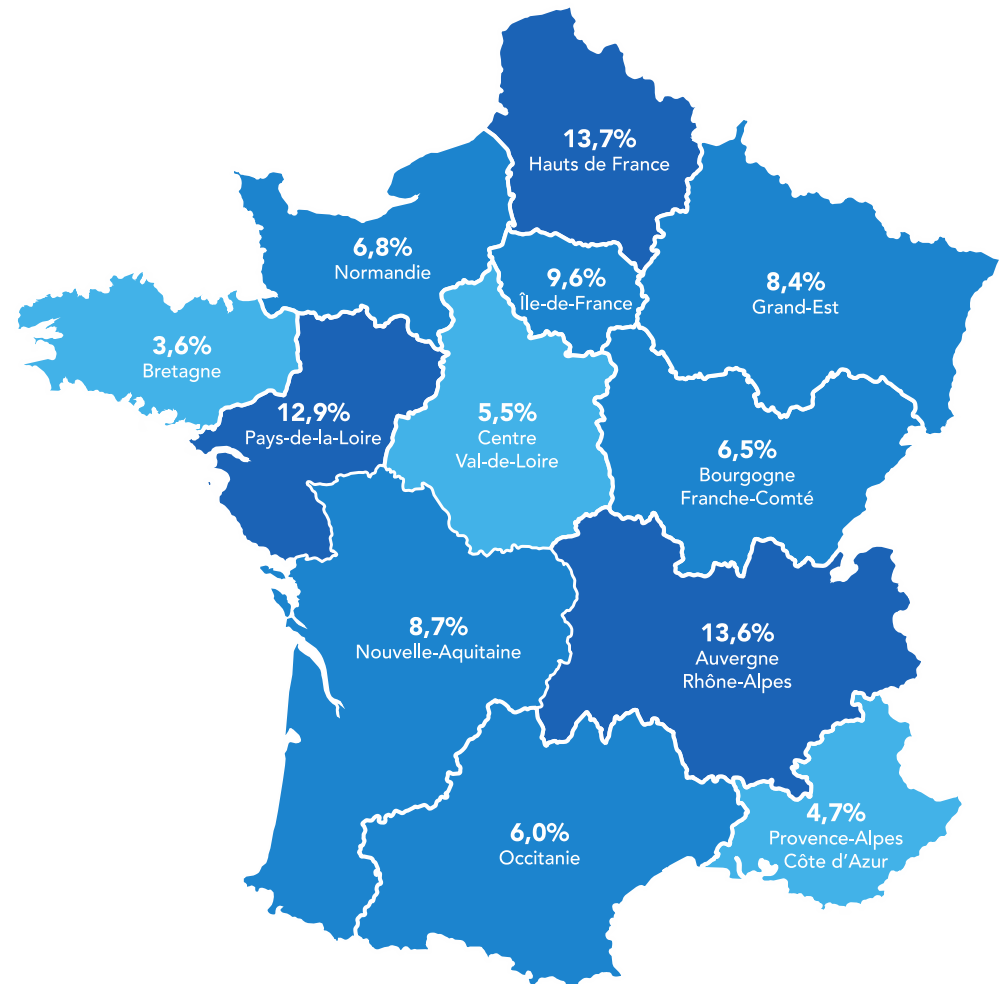
- Cette carte constitue toujours le reflet des spécialisations sectorielles des bassins d'emploi
- Trois régions sont au-dessus de 10% : Île-de-France, Occitanie, Bretagne



LE CDII PAR RÉGION

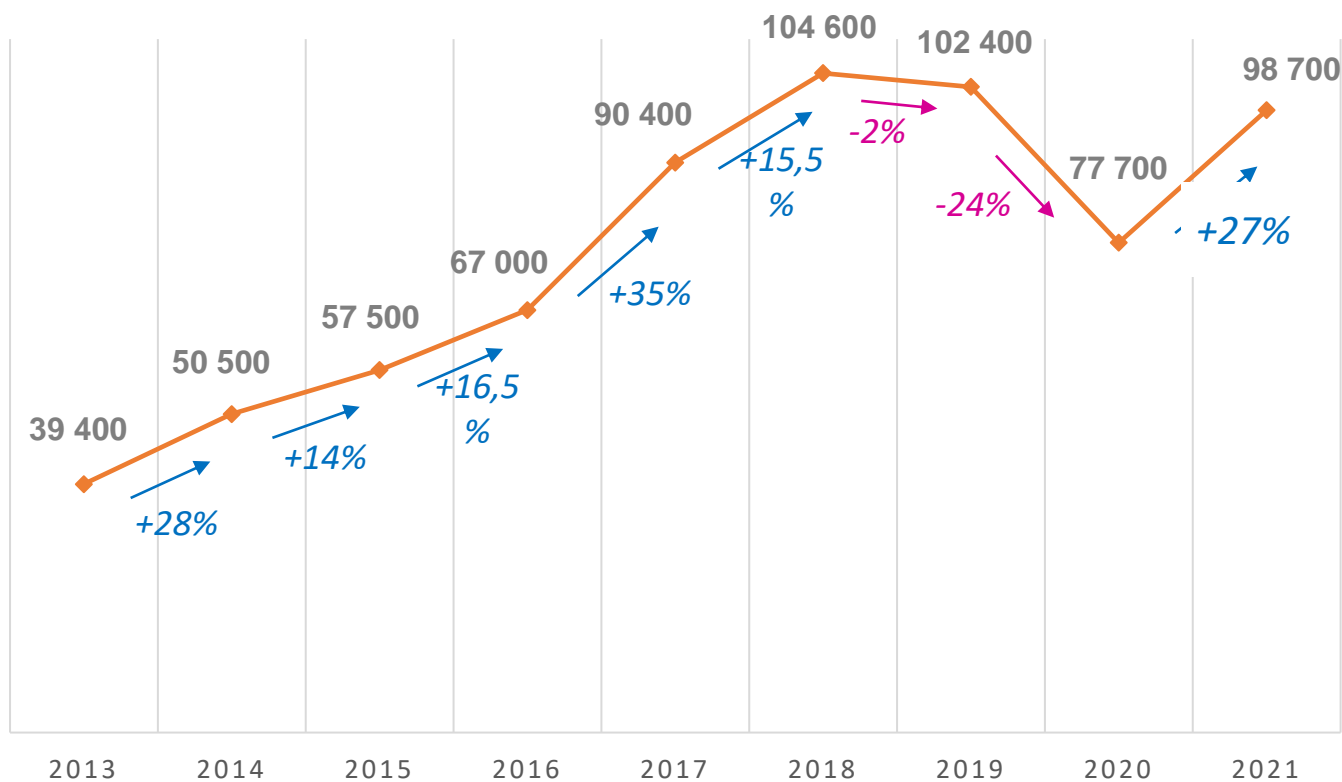
Avril 2022

- 51 411 ETP, soit 6,6 % de l'emploi intérimaire
- 40 % des CDII sont concentrés dans 3 régions industrielles : Hauts-de-France, Pays-de-la Loire et Auvergne-Rhône-Alpes
- Un fort recours au CDII en Pays-de-la-Loire, Hauts-de-France et Bourgogne-Franche-Comté
- Un moindre recours au CDII en Ile-de-France et Bretagne
- La profession poursuit sa mobilisation pour le développement de ce contrat protecteur pour le salarié et qui répond au besoin de fidélisation

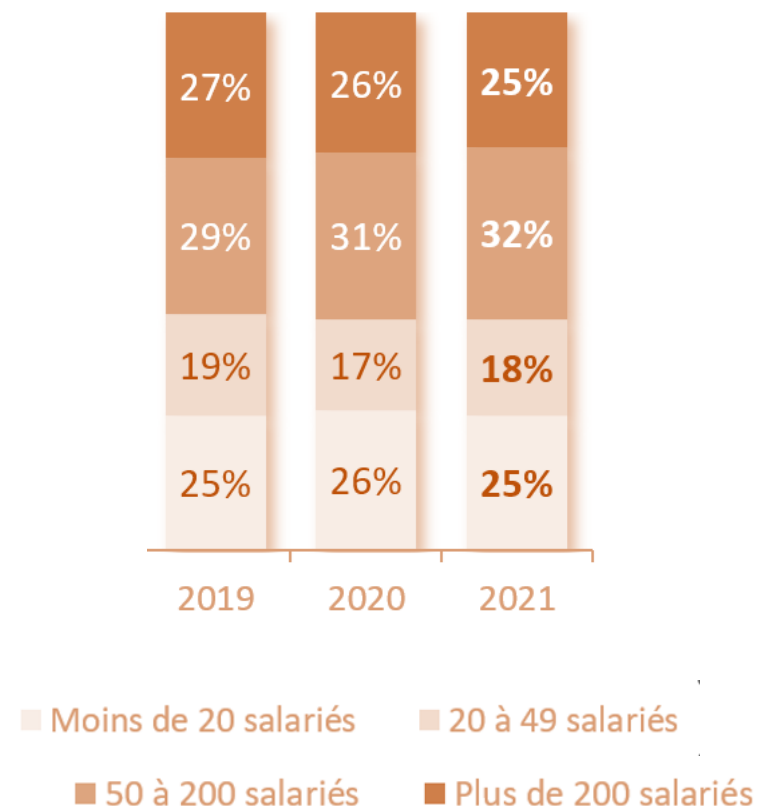


CARACTÉRISTIQUES DES RECRUTEMENTS RÉALISÉS PAR LES AGENCES D'EMPLOI

Nombre de recrutements réalisés par les agences d'emploi

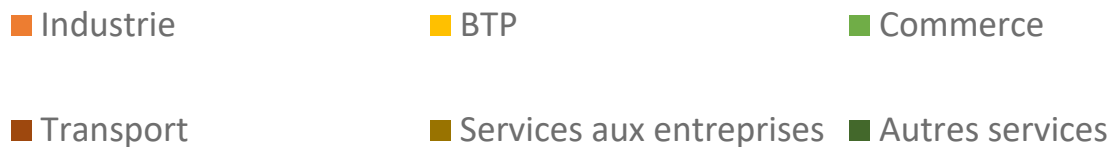
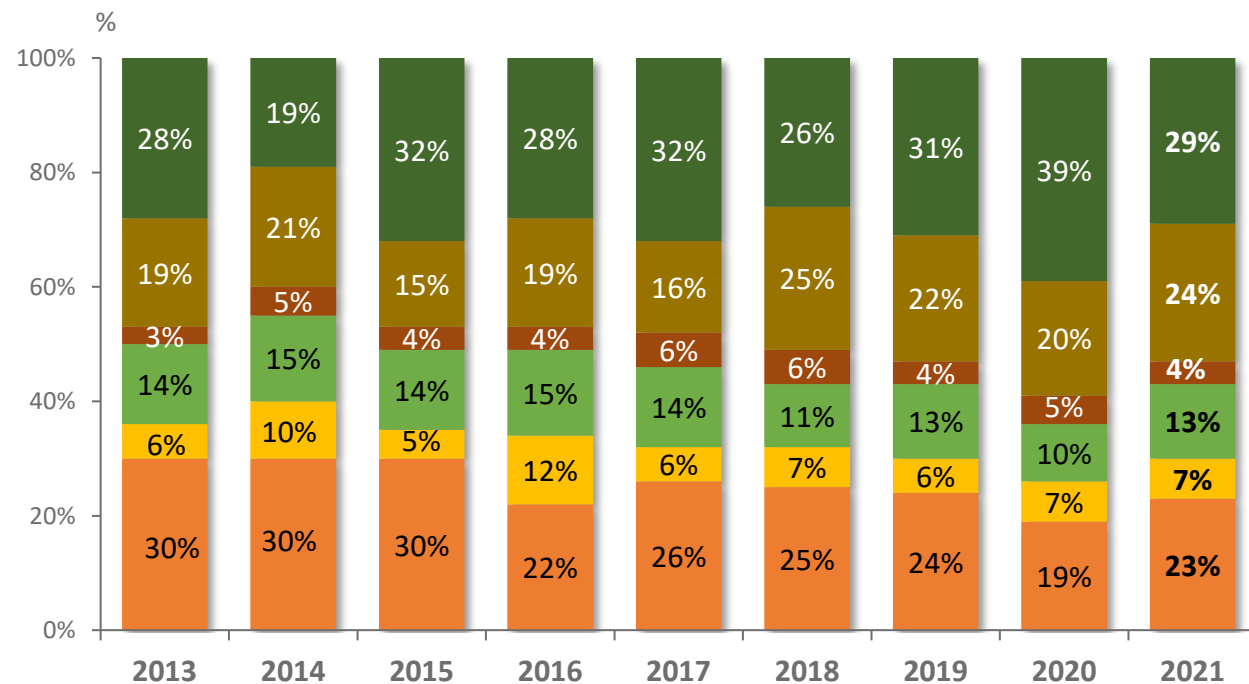


Répartition des recrutements selon la taille des établissements clients

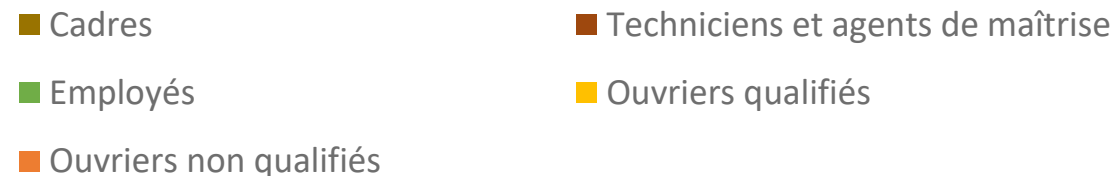
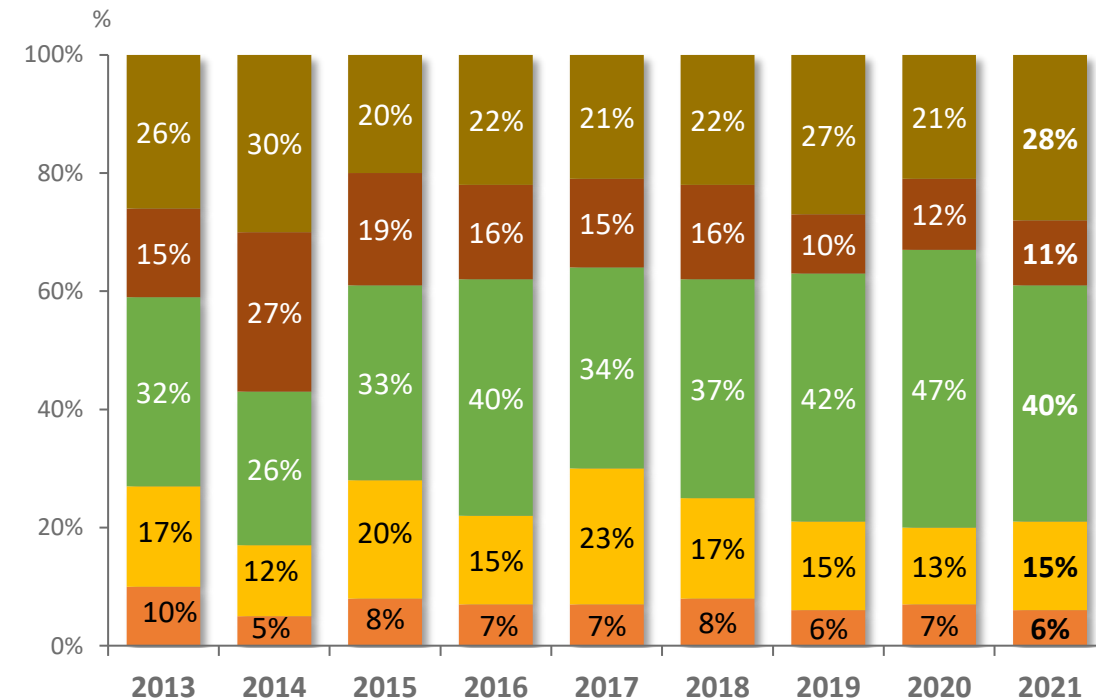


CARACTÉRISTIQUES DES RECRUTEMENTS RÉALISÉS PAR LES AGENCES D'EMPLOI

Répartition des recrutements selon le secteur de l'établissement client



Répartition des recrutements selon la qualification du candidat



ENJEUX ET PROPOSITIONS EN FAVEUR DU PLEIN EMPLOI

Gilles LAFON,
Président de Prism'emploi

Isabelle EYNAUD-CHEVALIER,
Déléguée générale de Prism'emploi



ENJEU : MÉTIERS EN TENSION ET PÉNURIE DE COMPÉTENCES

Le travail temporaire sécurise les parcours professionnels

La crise a conduit Prism'emploi à approfondir sa vision du couple Emploi/Formation dans un cadre paritaire

Hier
Faire du travail temporaire une école de la deuxième chance

Aujourd'hui
Apporter une vision stratégique par métiers et compétences

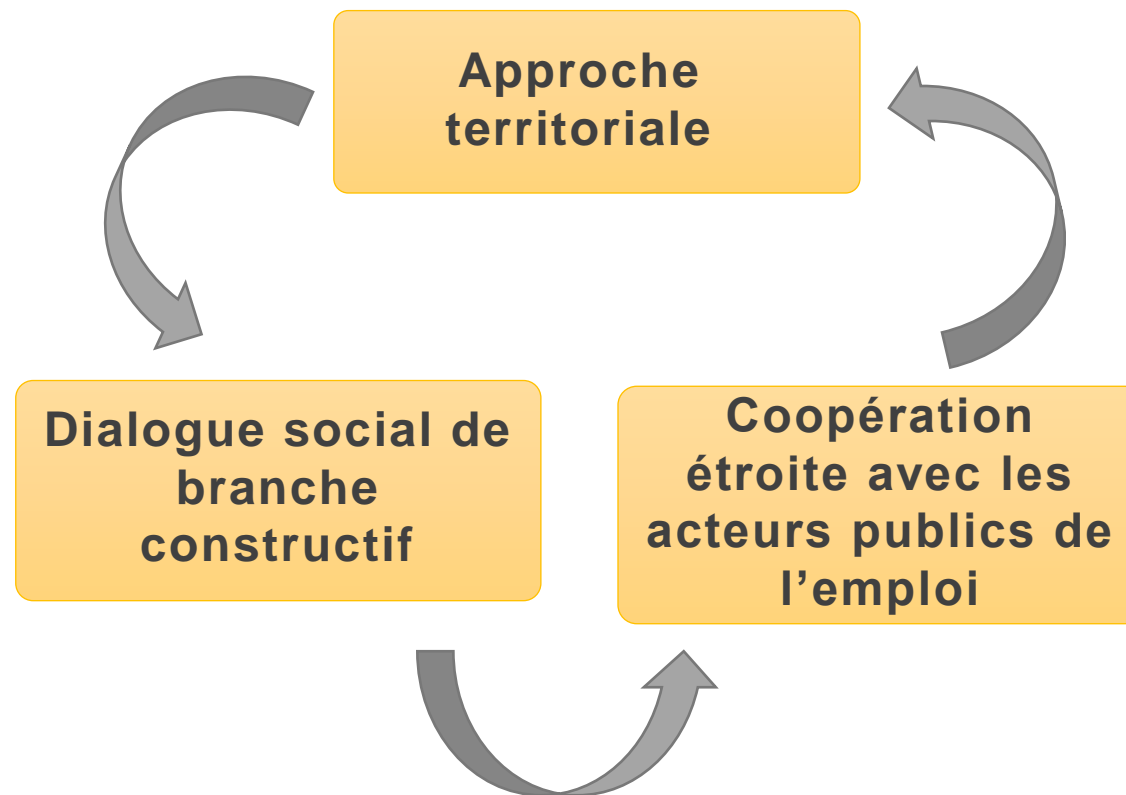
Demain
Adapter nos actions aux besoins des personnes et des territoires

**Amplifier les moyens d'action du FPE-TT
Renforcer nos partenariats territoriaux
Jouer un rôle proactif dans les projets de réforme du service public de l'emploi**



LES LEVIERS D'ACTION DE PRISM'EMPLOI

Dans un contexte de pénurie de candidats mais aussi de risque d'accroissement du chômage dans les prochains mois, notre secteur est identifié comme un acteur majeur de l'emploi.



LES PROPOSITIONS DE PRISM'EMPLOI (1/5)

Accroître le pouvoir d'achat des intérimaires des premiers niveaux, à coût du travail constant par des réductions de charges sociales et la non prise en compte de l'IFM et des congés payés dans l'assiette de calcul des allègements.



- **Notre constat** : nécessité d'augmenter le taux d'emploi
- **Notre proposition** : L'IFM et l'ICCP ne seraient plus soumises à cotisations (salariales et patronales) ni prises en compte dans le calcul de la rémunération brute, jusqu'à par exemple 1,3 Smic (hors IFM et ICCP), avec un mécanisme de sortie progressif.

Renforcer l'efficacité des dispositifs de protection de la santé et sécurité au travail des intérimaires



- **Notre constat** : le nombre d'AT des salariés intérimaires est trop élevé dans de nombreux secteurs
- **Notre proposition** : une **répartition de la prise en charge du coût** des accidents du travail plus responsabilisante pour les entreprises utilisatrices



LES PROPOSITIONS DE PRISM'EMPLOI (2/5)

Renforcer notre capacité à former pour mettre en emploi de manière sécurisée et pérenne des salariés soit en reconversion, soit au seuil du marché de l'emploi, en lien étroit avec « France Travail »



- **Notre constat** : un investissement formation et alternance élevé. 3,35 % de la masse salariale intérimaire soit plus de 500 millions
- **Notre proposition** : mise en place d'un programme de POEC spécifique au travail temporaire et de mécanismes de co-financement public de nos dispositifs propres.

Prendre en compte les besoins d'accompagnement des salariés ayant recours à l'intérim pour mieux sécuriser leur employabilité et leur parcours



- **Notre constat** : Du fait de leur niveau de qualification initiale ou d'un parcours d'emploi discontinu, les salariés intérimaires ont besoin d'un accompagnement renforcé
- **Notre proposition** : IFM et ICCP pourraient être épargnées via le CETU, puis converties en un droit d'accès à un service d'accompagnement personnalisé, inspiré du CEP et mis en œuvre par la profession elle-même.



LES PROPOSITIONS DE PRISM'EMPLOI (3/5)

Poursuivre activement le développement du CDII



- Supprimer toutes les restrictions juridiques qui font encore obstacle au développement du CDII, qui a pourtant fait ses preuves depuis 2013 et a été récemment consolidé par un nouvel accord de branche.
- Mettre fin sans délai à l'expérimentation du CDI d'employabilité : moins contraignant et coûteux pour les entreprises utilisatrices mais aussi moins protecteur pour les salariés, il entre directement en concurrence avec le CDII.



LES PROPOSITIONS DE PRISM'EMPLOI (4/5)

Supprimer le délai de carence



- Supprimer le délai de carence et autoriser les entreprises à renouveler les missions selon leurs besoins, tout en conservant une durée maximale de l'enchaînement des contrats de travail temporaire.

Créer un nouveau cas de recours pour les chômeurs de longue durée et les seniors



- Ce cas de recours serait propre à la situation de la personne et faciliterait l'accès à des missions temporaires, sans remettre en cause le statut social protecteur du salarié intérimaire.



LES PROPOSITIONS DE PRISM'EMPLOI (5/5)

Déployer un plan sectoriel d'insertion des jeunes adapté à leurs profils et à la construction de leur autonomie



- Pour certains intérimaires de moins de 25 ans, en particulier les étudiants, les cotisations (légales et conventionnelles) portant sur la formation (environ 3%) pourraient être remplacées par une dotation CPF du même niveau.
- Un mécanisme incitatif du versement de cette dotation favoriserait l'engagement dans l'emploi (en cohérence avec la mise en place du CETU).

Elargir les possibilités d'intervention des agences d'emploi



- Leur permettre de proposer directement des prestations dans les domaines des ressources humaines, notamment d'intervenir dans le champ de la formation et de l'accompagnement dans l'emploi.



CONCLUSION

- Le travail temporaire reste tributaire de la conjoncture mais procure toujours des opportunités d'accès au marché du travail
- Le travail temporaire s'engage à transformer tout frémissement de la croissance en emplois juridiquement sécurisés et protecteurs des personnes
- Le travail temporaire est prêt à mettre son réseau et ses 30 000 salariés présents dans plus de 10 000 agences au service de l'objectif de plein emploi





VOS QUESTIONS

